

# AUDIT ET EXPERTISE DE LA FELICITE

Société inscrite au Conseil Régional de l'Ile de France des Experts Comptables

Société inscrite à la compagnie de Paris des Commissaires aux Comptes  
-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

## **ENDA EUROPE**

5, Rue des Immeubles Industriels  
75011 PARIS

26, rue Sainte Félicite - 75015 PARIS - Tél : 01 48 28 28 36 - Fax : 01 48 28 40 66  
E mail : [jlwaissmann@free.fr](mailto:jlwaissmann@free.fr)  
SARL au capital de 1000 € - SIRET: 520 192 873 00013 - NAF: 6920Z

# AUDIT ET EXPERTISE DE LA FELICITE

Société inscrite au Conseil Régional de l'Ile de France des Experts Comptables

Société inscrite à la compagnie de Paris des Commissaires aux Comptes  
-----

**ENDA EUROPE  
5 RUE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS  
75011 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS  
Exercice social clos au 31 décembre 2010**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2010, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

**Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.**

## I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

26, rue Sainte Félicite - 75015 PARIS - Tél : 01 48 28 28 36 - Fax : 01 48 28 40 66

E mail : [jlwaissmann@free.fr](mailto:jlwaissmann@free.fr)

SARL au capital de 1000 € - SIRET: 520 192 873 00013 - NAF: 6920Z

**Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les points suivant de l'annexe.

1) **Provisions pour risques et charges**

2) **Engagement hors bilan** : Correspondant à l'engagement dans certains programmes à mobiliser des fonds complémentaires

3) Changement de méthode concernant les subventions comptabilisées sur un programme non totalement réalisé en fin d'exercice.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.225-235, 1<sup>o</sup> alinéa du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduite par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, sont les suivantes :

- Le contrôle interne du suivi des budgets des entités ENDA a été renforcé :
  - Pour les financements UE par l'intervention d'auditeurs locaux ;
  - Pour les autres financements, par une maîtrise accrue tant au niveau des entités que de l'équipe EE des outils du contrôle budgétaire;
- Les principes comptables suivis respectent la réglementation en vigueur, notamment ceux concernant l'enregistrement à la notification, des subventions ainsi que le règlement n° 99.01 applicable aux associations en matière de fonds dédiés (sous réserve de l'ajustement signalé au point 3 du I).
- Nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives lors de la vérification des estimations retenues.

## **III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 24 mai 2011

26, rue Sainte Félicite - 75015 PARIS - Tél : 01 48 28 28 36 - Fax : 01 48 28 40 66

E mail : jlwaissmann@free.fr

SARL au capital de 1000 € - SIRET: 520 192 873 00013 - NAF: 6920Z

# AUDIT ET EXPERTISE DE LA FELICITE

Société inscrite au Conseil Régional de l'Ile de France des Experts Comptables

Société inscrite à la compagnie de Paris des Commissaires aux Comptes  
-----

**ENDA EUROPE  
5 RUE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS  
75011 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Sur les conventions réglementées  
Comptes clos le 31 décembre 2010**

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

26, rue Sainte Félicite - 75015 PARIS - Tél : 01 48 28 28 36 - Fax : 01 48 28 40 66

E mail : [jlwaissmann@free.fr](mailto:jlwaissmann@free.fr)

SARL au capital de 1000 € - SIRET: 520 192 873 00013 - NAF: 6920Z

Au cours de nos contrôles des comptes arrêtés au 31/12/2010, nous avons relevé les opérations courantes suivantes :

Prestations facturées à LA CADE

- Personne concernée : - Le Président d'ENDA EUROPE
- Nature et objet : - Location d'un bureau et facturation de photocopies : 7 479 €
- Modalités : - Règlement par LA CADE

Subvention versée à LA CADE

- Personne concernée : - Le Président d'ENDA EUROPE
- Nature et objet : Subvention reçue de ENDA DAKAR reversée à LA CADE pour un montant de 2000 €
- Modalités : - Règlement par ENDA

Subvention versée par ENDA DAKAR

- Personne concernée : - Le Président d'ENDA EUROPE
- Nature et objet : Appui structurel d'ENDA DAKAR : 37 000 €
- Modalités : - Règlement par ENDA

Fait à Paris, le 24 mai 2011

